

RÉPERTOIRE DES TRANSPORTS POUR LES PERSONNES AYANT UN HANDICAP ET LES AÎNÉS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Août 2011



Préparé par le
Conseil du Premier ministre sur la condition
des personnes handicapées
648 – 440, rue King
Fredericton, N.-B. E3B 5H8
Téléphone: (506) 444.3000
Sans frais au N.-B. : 1(800) 442.4412
Télécopieur : (506) 444.3001
Courriel : pcsdp@gnb.ca
Site Web : www.gnb.ca/conseil

Ce document est disponible en médias substitués et en Anglais.
This document is available in alternate formats and in English.

Introduction

Accéder au transport abordable, fiable et accessible est une question qui a été soulevée par les individus et les intervenants qui représentent les personnes handicapées et les personnes âgées dans toute la province.

La population du Nouveau-Brunswick est répartie dans une vaste zone géographique avec plus de 70 % vivant dans les collectivités rurales. Cela crée des défis de taille en fournissant un transport public accessible et abordable puisque les économies d'échelle sont difficiles à réaliser.

Statistiquement, environ 23 % des personnes handicapées sont représentées dans le marché du travail. En même temps, les personnes handicapées sont représentées de manière disproportionnée parmi les bénéficiaires d'aide sociale, les personnes vivant sur les revenus fixes ou dont le revenu annuel est inférieur au seuil de pauvreté. Les coûts liés à un handicap permanent ont encore été bien documentés comme étant extrêmement élevés. Par conséquent, l'option de propriété du véhicule privé est inaccessible pour la plupart des personnes avec un handicap et les personnes âgées.

Au Nouveau-Brunswick, le transport public est disponible dans quatre municipalités : Fredericton, Miramichi, Moncton et Saint John. Malheureusement, au moment de la rédaction, l'accès aux transports en commun est fourni uniquement à Saint John. Ainsi, les personnes handicapées qui ne peuvent accéder au service de route fixe/transport public doivent compter sur un service parallèle. Ces organisations sont généralement sous-ressources et nécessitent les passagers à effectuer des réservations ; souvent plusieurs jours à l'avance.

Ce répertoire, géré par le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, répertorie les opérateurs à but non lucratif et commerciaux qui assurent le transport accessible.

Bien que nous nous efforçons d'assurer l'exactitude de l'information, les lecteurs sont invités à contacter le Conseil du Premier ministre si des erreurs ou des omissions sont rencontrées. En outre, s'il existe des organisations pas incluses dans ce répertoire, veuillez partager cette information avec le Conseil afin que nous puissions les inclure dans nos publications ultérieures.

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées ne soutient ni ne recommande les organisations incluses dans ce répertoire.

TABLE DES MATIÈRES

SERVICE DE TRANSPORT PAR RÉGION	1
Nouveau-Brunswick	1
Autocars Acadian	1
Bathurst	2
Bathurst Community Venture Van Inc.	2
Comté Charlotte.....	3
Charlotte Dial A Ride.....	3
Dalhousie.....	5
Foyer de soins de Dalhousie inc.	5
Fredericton	6
Brunswick Accessible Taxi (B.A.T. Mobile)	6
Dial-A-Bus	7
Société canadienne de la Croix-Rouge.....	8
Fredericton Junction	9
White Rapids Manor Inc.....	9
Miramichi	10
Miramichi Accessible Transit.....	10
Moncton.....	11
Ability Transit.....	11
Croix-Rouge canadienne	12
The Wheelchair Guy	13
Wheels on Wheels	14
Péninsule Acadienne.....	15
Commission des Loisirs	15
Les Résidences Inkerman Inc.....	16
Saint John.....	17
Croix-Rouge canadienne	17
Handi-Bus	18
Saint John Transit Commission.....	19
Sussex.....	20
Kiwanis Nursing Home.....	20

Woodstock.....	21
Woodstock Community Transport Inc.	21
GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK.....	22
Ministère de la Sécurité publique.....	22
Propos des aires de stationnement réservées aux personnes handicapées	22
Ministère du Développement sociale	22
Véhicule privé - transport pour fins médicales	22
Transport public - transport pour fins médicales	23
Taxi transport pour fins médicales	24
Alimentation & logement (transport médical)	25
GOUVERNEMENT DU CANADA	27
Agence du revenu du Canada	27
Frais de déplacement.....	27
Hébergement	28
Programme de remboursement de la taxe d'accise fédérale sur l'essence	28
Office des transports du Canada	28
Direction des transports accessibles.....	28
AUTRES RESSOURCES.....	30
Pétroles Irving.....	30
Programme “Fuel the Care”	30
Centre de réadaptation Stan Cassidy	30
Service de conduite adaptée.....	30
Évaluation de conduite.....	31
Leçons de conduite	31
Services de consultation	31
Emplacement des services	31
Processus des demandes de consultation	31
Timbres de Pâques Canada	32
Carte d’accompagnement de personne handicapée	32

SERVICE DE TRANSPORT PAR RÉGION

Nouveau-Brunswick

Autocars Acadian

Autocars Acadian

92, rue Lester

Moncton (NB) E1C 4T4

Téléphone : (506) 859-5060

Numéro sans frais : (800) 567-5151

Télécopieur : (506) 859-5106

Courriel: comment@acadianbus.com

Site Web : www.acadianbus.com/Corpo/mobilite_reduite.aspx

Régions géographiques desservies :

L'Accessobus est offert au Nouveau-Brunswick, sur l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse sur tous les trajets d'Autocars Acadian.

Mode de transport :

Autobus accessibles équipés d'élévateurs pour fauteuils roulants.

Heures d'exploitation :

Téléphonez au 1 (800) 567-5151 ou visitez leur site Web pour les horaires.

Description des services offerts :

Acadian offre six (6) autobus accessibles aux personnes handicapées équipés d'un élévateur pour fauteuils roulants pour faciliter l'embarquement. Chaque véhicule peut être aménagé pour accueillir jusqu'à deux (2) fauteuils roulants.

Les accompagnateurs peuvent voyager gratuitement en présentant un certificat médical attestant que la personne accompagnée a un handicap permanent qui l'oblige à se faire accompagner pendant les voyages.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :

Téléphonez pour demander des renseignements ou réserver. Il faut un préavis d'au moins 72 heures.

Frais d'utilisation :

Les tarifs varient selon la destination.

Bathurst

Bathurst Community Venture Van Inc.

Bathurst Community Venture Van Inc.
23, boulevard Champlain
North Tetagouche (NB) E2A 4Y8

Téléphone : (506) 548-8644

Régions géographiques desservies :
Bathurst et les régions périphériques.

Mode de transport :
Minibus accessible pour 12 passagers muni d'une plate-forme élévatrice pour voyageurs en fauteuil roulant.

Heures d'exploitation :
Lundi au vendredi de 8 h à 17 h si un conducteur est disponible.
Des arrangements spéciaux seraient possibles avec préavis.

Description des services offerts :
La fourgonnette est équipée pour recevoir huit (8) passagers assis et quatre (4) passagers en fauteuil roulant.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :
Les clients doivent s'abonner avec le coordinateur des conducteurs quelques jours à l'avance.

Frais d'utilisation :
0,65 \$ par kilomètre plus un déductible de 1,00 \$, ne dépassant pas 5,00 \$ maximum par mois.

Comté Charlotte

Charlotte Dial A Ride

Charlotte Dial A Ride
CP 172
St. Stephen (NB) E3L 2X1

Téléphone : (506) 466-4444
Télécopieur : (506) 466-0779
Courriel : dialaride@nb.aibn.com
Site Web : www.charlottedialaride.com

Régions géographiques desservies :
Comté de Charlotte

Mode de transport :
Conducteurs bénévoles.

Heures d'exploitation
Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Description des services offerts :
Assurer l'accès au transport à ceux qui ont peu d'accès sinon aucun en raison de l'isolement géographique, du manque de transport accessible ou de l'abordabilité.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :
Les membres peuvent être recommandés par des organismes ou nous contacter pour s'inscrire. Ils doivent réserver au moins 48 heures à l'avance.

Frais d'utilisation :
Tarif minimum selon la distance.

HMS Transportation

HMS Transportation
260, rue Water
St. Andrews (NB) E5B 1B5

Téléphone : (800) 254-5466
Télécopieur : (506) 529-4930
Courriel : hmstrans@nbnet.nb.ca
Site Web : www.hmstrans.com

Régions géographiques desservies :
Comtés de Charlotte et de Saint John.

Mode de transport :
Autobus munis d'élévateurs pour fauteuils roulants.

Heures d'exploitation :
Un service d'urgence 24 heures est disponible. Le bureau est ouvert sept jours sur sept,
de 7 h à 17 h 30.

Description des services offerts :
Deux autobus munis d'élévateurs pour fauteuils roulants.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :
Le service peut être loué ou nolisé. Il faut réserver à l'avance.

Frais d'utilisation :
Composez le 1 (800) 254-5466 pour les tarifs.

Dalhousie

Foyer de soins de Dalhousie inc.

Foyer de soins de Dalhousie inc.
1 - 296, rue Victoria
Dalhousie (NB) E8C 2R8

Téléphone : (506) 684-7816
Télécopieur : (506) 684-7832

Régions géographiques desservies :
Dalhousie et les régions périphériques.

Mode de transport :
Autobus équipé d'un élévateur pour fauteuils roulants.

Heures d'exploitation :
Lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

Description des services offerts :
Autobus doté d'une plate-forme élévatrice.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :
Le public doit réserver à l'avance et nous devons avoir un de nos conducteurs disponible.

Frais d'utilisation :
Varie dépendant de la destination. Aucun frais dans les limites de la région.

Fredericton

Brunswick Accessible Taxi (B.A.T. Mobile)

Brunswick Accessible Taxi (B.A.T. Mobile)

Téléphone : (506) 455-2281 (455-BAT1)

Courriel : info@brunswickaccessibletaxi.ca

Site Web : www.brunswickaccessibletaxi.ca/index_fr.html

Régions géographiques desservies :

Ville de Fredericton, Oromocto, Douglas, New Maryland, Marysville et régions périphériques.

Mode de transport :

Camionnette accessible.

Heures d'exploitation :

Disponible 24 heures/7 jours par semaine. Réservations sur demande. Il est suggérer de réserver vos dates et heurs de ramassages de choix à l'avance.

Description des services offerts :

Camionnette réadaptée équipée avec une rampe d'entrée arrière, des cordons d'attachement, des ceintures de sécurité, des marches à bas niveau, une trousse de premiers soins et d'un extincteur d'incendie.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :

Pour leur sécurité, les passagers en scooter doivent transférer dans un siège

Frais d'utilisation :

S.v.p. téléphonez pour les frais.

Dial-A-Bus

Dial-A-Bus
CP 130
Fredericton (NB) E3B 4Y7

Téléphone : (506) 460-2212
Télécopieur : (506) 460-2211
Courriel : transit@fredericton.ca
Site Web : www.fredericton.ca/fr/transportation/DialABus.asp

Régions géographiques desservies :
À l'intérieur des limites de la ville de Fredericton.

Mode de transport :
Autobus accessible de style « châssis tronqué ».

Heures d'exploitation :
Lundi - vendredi : 7 h à 23 h.
Samedi : 10 h à 17 h et 19 h 15 à 23 h.

Description des services offerts :
Service accessible de fauteuil roulant aux utilisateurs enregistrés. Dial-A-Bus offre aussi aux utilisateurs de fauteuil automoteur un service d'élévateur motorisé dans la mini-fourgonnette de l'entreprise de taxi sous-traitante.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :
Pour utiliser Dial-A-Bus, il faut d'abord s'inscrire. On peut le faire en communiquant avec Timbres de Pâques Nouveau-Brunswick au (506) 458-8739.

Frais d'utilisation :
Le tarif d'un trajet est de 3.00 \$ et les accompagnateurs, au besoin, voyagent gratuitement.

Société canadienne de la Croix-Rouge

Société canadienne de la Croix-Rouge
318, rue Maple
Fredericton (NB) E3A 3R4

Téléphone : (506) 458-8445
Télécopieur : (506) 454-7522

Régions géographiques desservies :
Région de Fredericton.

Mode de transport :
Des conducteurs bénévoles qui utilisent leur propre véhicule.

Heures d'exploitation :
Lundi - vendredi : 9 h à 16 h 30 selon la disponibilité des bénévoles.
Service occasionnel de fin de semaine si un bénévole est disponible.

Description des services offerts :
Un service de transport de «dernier recours » pour aider les gens qui doivent se faire accompagner.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :
Un service de renvoi basé sur l'âge et la nécessité d'avoir quelqu'un pour accompagner l'utilisateur. Pour les rendez-vous essentiels seulement tels les rendez-vous médicaux, les banques, l'avocat, etc.

Frais d'utilisation :
Aucuns.

Fredericton Junction

White Rapids Manor Inc.

White Rapids Manor Inc.
233, promenade Sunbury
Fredericton Junction (NB) E5L 1S1

Téléphone : (506) 368-6508
Télécopieur : (506) 368-6512
Courriel : brees@whiterapidsmanor.nb.ca
Site Web : www.whiterapidsmanor.nb.ca

Régions géographiques desservies :
Fredericton Junction et les régions périphériques.

Mode de transport :
Autobus muni d'un élévateur pour fauteuils roulants.

Heures d'exploitation :
L'autobus est disponible sur demande du lundi au dimanche, de 8 h à 18 h selon la disponibilité des conducteurs bénévoles et les besoins du manoir.

Description des services offerts :
Un autobus accessible aux fauteuils roulants qui peut accueillir trois (3) fauteuils roulants et dix (10) passagers assis ou dont les sièges peuvent être enlevés pour accueillir un plus grand nombre de fauteuils roulants au besoin.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :
Le public doit réserver l'autobus par écrit au moins 7 jours à l'avance. L'autobus doit être retourné en bon état, c'est-à-dire propre et en ordre. Seuls les conducteurs indiqués dans la police d'assurance peuvent conduire l'autobus.

Frais d'utilisation :
Il n'y a aucuns frais aux usagers, toutefois l'autobus doit être retourné avec un réservoir rempli d'essence. Tous les dons sont grandement appréciés.

Miramichi

Miramichi Accessible Transit

Miramichi Accessible Transit
80, avenue University
Boîte 1058
Miramichi (NB) E1N 3W4

Téléphone : (506) 773-9437
Télécopieur : (506) 773-9439
Site Web : www.matbus.ca

Régions géographiques desservies :
Miramichi et les régions périphériques jusqu'à 10-12 miles.

Mode de transport :
Autobus accessible aux fauteuils roulants.

Heures d'exploitation :
Lundi au vendredi: 7 h 30 à 16 h 30

Description des services offerts :
Deux autobus accessibles qui sont équipées pour recevoir six (6) passagers assis et quatre (4) passagers en fauteuil roulant.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :
Les usagers doivent donner un avis d'au moins 24 heures.

Frais d'utilisation :
\$5.00 aller et \$10.00 aller/retour
\$50.00 par heure pour voyage charter

Moncton

Ability Transit

Ability Transit
115 - 236, rue St. George
Moncton (NB) E1C 1W1

Téléphone : (506) 853-3055
Courriel : ability_transit@rogers.com

Régions géographiques desservies :
Moncton

Mode de transport :
Autobus accessible aux fauteuils roulants.

Heures d'exploitation :
Lundi, mardi et jeudi : 7 h à 17 h
Mercredi : 7 h à 22 h
Vendredi : 7 h à 23 h 30
Samedi : 11h à 19 h

Description des services offerts :
Trois autobus, chacun équipées avec un ascenseur hydraulique et des dispositifs de retenue pour cinq (5) passagers en fauteuil roulant et quatre (4) assis.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :
Personnes ayant des graves problèmes de mobilité. Appeler le plus tôt possible.

Frais d'utilisation :
2.25 \$ par trajet simple ou un livret de dix (10) billets pour 20 \$.

Croix-Rouge canadienne

Croix-Rouge canadienne
246, rue Lutz
Moncton (NB) E1C 5G3

Téléphone : (506) 863-2650 ext. 2655
Télécopieur : (506) 863-2662
Site Web : www.croixrouge.ca

Régions géographiques desservies :
Moncton et les régions périphériques.

Mode de transport :
Voiture

Heures d'exploitation :
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30.

Description des services offerts :
Personnes âgées de 65 ans et plus qui doivent se rendre chez le médecin selon la
disponibilité des bénévoles.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :
Les clients doivent être inscrits et mobiles. Ils doivent réserver 72 heures à l'avance.

Frais d'utilisation :
Aucuns.

The Wheelchair Guy

The Wheelchair Guy
Téléphone : (506) 384-4640

Régions géographiques desservies :
Moncton et les régions périphériques

Mode de transport :
Taxis accessibles

Heures d'exploitation :
Du lundi au samedi : 6 h à 22 h 00.
Dimanche : Veuillez donner un préavis de 48 heures

Description des services offerts :
Cinq fourgonnettes équipées avec des dispositifs de retenue.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :
Aucuns.

Frais d'utilisation :
S.v.p. téléphonez pour les frais.

Wheels on Wheels

Wheels on Wheels
CP 1302
Moncton (NB) E1C 8T6

Téléphone : (506) 384-0969
Sans frais : (866) 856-0969

Régions géographiques desservies :
Moncton et les régions périphériques, la grandeur du Nouveau-Brunswick et les
provinces Maritimes.

Mode de transport :
7 mini-fourgonnettes avec plancher abaissé.

Heures d'exploitation :
Du lundi au dimanche, 7h à 21h

Description des services offerts :
Fourgonnette à plancher abaissé, dotée d'une rampe d'accès. On peut obtenir les
services d'un accompagnateur avec préavis.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :
Une réservation est nécessaire pour les déplacements à l'extérieur de la ville.

Frais d'utilisation :
Veuillez appeler pour savoir les frais d'utilisation.

Péninsule Acadienne

Commission des Loisirs

Commission des Loisirs
28, rue de l'Hôpital
CP 2037
Lamèque (NB) E8T 3N4

Téléphone : (506) 344-3222
Télécopieur : (506) 344-3266

Régions géographiques desservies :
Péninsule acadienne.

Mode de transport :
Fourgonnette accessible aux fauteuils roulants de 18 passagers.

Heures d'exploitation :
Le service est offert 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Il faut ramasser les clés pendant les heures de bureau, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Description des services offerts :
Fourgonnette de 18 passagers équipée d'un élévateur pour fauteuils roulants. Les sièges peuvent être réaménagés pour immobiliser un fauteuil roulant.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :
Il faut avoir un conducteur qualifié. Téléphonnez à la Commission des Loisirs pour réserver.

Frais d'utilisation :
0,85 \$ le kilomètre.

Les Résidences Inkerman Inc.

Les Résidences Inkerman Inc.
1171, chemin Pallot
Inkerman (NB) E8P 1C2

Téléphone : (506) 336-3909
Télécopieur : (506) 336-3912
Courriel : vermyl@nb.aibn.com

Régions géographiques desservies :
Péninsule acadienne.

Mode de transport :
Fourgonnette accessible.

Heures d'exploitation :
Lundi - vendredi : 8 h à 17 h.

Description des services offerts :
Fourgonnette accessible avec une plate-forme élévatrice et la capacité d'immobiliser deux (2) fauteuils roulants.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :
La demande doit être faite au moins 48 heures à l'avance.

Frais d'utilisation :
100 \$ par jour, plus le carburant, plus 0,39 \$ le kilomètre.

Saint John

Croix-Rouge canadienne

Croix-Rouge canadienne
70, avenue Lansdowne
CP 39
Saint John (NB) E2L 3X3

Téléphone : (506) 674-6188
Télécopieur : (506) 674-6129
Courriel : meaghan.olmstead@redcross.ca
Site Web : www.croixrouge.ca

Régions géographiques desservies :
Saint John et les régions périphériques.

Mode de transport :
Conducteurs bénévoles.

Heures d'exploitation :
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Description des services offerts :
Les conducteurs bénévoles conduisent les personnes âgées chez le médecin ou à l'épicerie.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :
Disponibilité fondée sur les services de bénévoles.

Frais d'utilisation :
Gratuit ou don à la Croix-Rouge canadienne.

Handi-Bus

Handi-Bus
115 - 66, rue Waterloo,
Saint John (NB) E2L 3P4

Téléphone : (506) 643-7004
Télécopieur : (506) 643-7009

Régions géographiques desservies :
Saint John

Mode de transport :
Fourgonnettes accessibles aux fauteuils roulants.

Heures d'exploitation :
Les lundis, mercredis et vendredi, de 7 h à 18 h.

Les mardis et jeudis, de 7 h à 21 h.

Les samedis, de 10 h à 18 h

Les heures peuvent être prolongées sur demande pour des activités spéciales.

Leurs services seront disponibles pour les matches de hockey des Seadogs

Autres services disponibles à des taux d'affrètement.

Les heures de bureau sont de 8h à 15h du lundi au jeudi, 8h à 12h le vendredi. On peut enregistrer un message après les heures de bureaux. Il sera retourné le jour ouvrable suivant.

Description des services offerts :

Un système de transport accessible desservant les personnes ayant une mobilité réduite, des besoins spéciaux et les personnes âgées qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :

Les personnes utilisant des fauteuils roulants, ayant des problèmes de mobilité, les personnes âgées, les parents d'enfants ayant des besoins spéciaux et les personnes visuellement handicapées. Inscription obligatoire avec la vérification d'un handicap moteur.

Frais d'utilisation :

Trajet simple à l'intérieur des limites de la ville – 5 \$. Autres tarifs varient dépendant de la destination.

Laissez-passer mensuels disponibles – 75,00 \$ pour 20 trajets ou 40,00 \$ pour 10 trajets.

Gratuit pour les préposés ou les accompagnateurs.

Saint John Transit Commission

Saint John Transit Commission
55, rue McDonald
Saint John (NB) E2J 0C7

Téléphone : (506) 658-4700
Télécopieur : (506) 658-4704
Courriel : sjtransitcustomerservice@saintjohn.ca
Site Web : www.saintjohntransit.com

Régions géographiques desservies :
Saint John et les régions périphériques.

Mode de transport :
Autobus surbaissé équipés de rampes et d'attaches pour fauteuils roulant.

Heures d'exploitation :
Sept jours par semaine avec un service limité le dimanche. Voir l'horaire pour plus de détails.

Description des services offerts :
Les passagers à mobilité réduite, qui auparavant ont eu de la difficulté à monter sur l'autobus, peuvent bénéficier des avantages du transport en commun. Les autobus surbaissés de Saint John Transit ont la capacité unique de s'abaisser au niveau du trottoir et étendre une rampe. Ces autobus sont accessibles pour clients en fauteuils roulants et permettent aux passagers de monter sur l'autobus sans avoir à monter une seule marche. Pour des fins de planification, les passagers peuvent vérifier si la route qu'ils se serviront utilise un autobus surbaissé.

Frais d'utilisation :

Tarifs argent à compter du 1er janvier 2011

Adulte (âgé 15 et plus)	2,75 \$
Aînés (âgé 65 et plus)	2,50 \$
Enfants (âgé 6 à 14)	2,50 \$
Enfants (âgé 0 - 5)	premier enfant est gratuit*

*Les enfants âgés de moins de cinq (5) ans doivent être accompagnés d'un adulte. Un enfant de 5 ans ou moins peut voyager, avec un adulte, gratuitement s'il n'occupe pas un siège à l'exclusion des passagers payants. Pour chaque enfant âgé 0 à 5 ans supplémentaire, le tarif est 2,50 \$ chaque.

Laissez-passer mensuel :

Adultes	70,00 \$ (environ 1,40 \$ par trajet)
Étudiants	60,00 \$ (environ 1,20 \$ par trajet)
Aînés	50,00 \$ (environ 1,00 \$ par trajet)

Sussex

Kiwanis Nursing Home

Kiwanis Nursing Home
11, promenade Bryant
Sussex (NB) E4E 2P3

Téléphone : (506) 432-3118
Télécopieur : (506) 432-3104
Courriel : knhioffice@nb.aibn.com

Régions géographiques desservies :
Sussex et les régions périphériques.

Mode de transport :
Une fourgonnette accessible aux voyageurs en fauteuil roulant.

Heures d'exploitation :
Disponible en tout temps, mais la priorité sera accordée aux besoins des résidents.

Description des services offerts :
Une fourgonnette accessible et un conducteur (si nécessaire). La fourgonnette est équipée pour recevoir trois (3) passagers en fauteuil roulant et quatre (4) passagers assis.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :
Les conducteurs doivent être mis sur l'assurance du foyer de soins et participer à un cours de formation d'un hour. Les réservations sont faites par l'entremise du bureau d'affaires du foyer de soins.

Frais d'utilisation :
Réservoir d'essence doit être rempli avant de retourner de la fourgonnette. En outre, les dons (recettes fiscales émis) sont appréciés mais non requis.

Woodstock

Woodstock Community Transport Inc.

Woodstock Community Transport Inc.
a/s Société canadienne de la Croix-Rouge
10-110 rue Richmond
Woodstock (NB) E7M 2N9

Téléphone : (506) 328-8881
Télécopieur : (506) 328-3180
Courriel : stepwil@nbnet.nb.ca

Régions géographiques desservies :
Woodstock et les régions périphériques.

Mode de transport :
Une fourgonnette accessible aux voyageurs en fauteuil roulant.

Heures d'exploitation :
La fourgonnette est disponible par réservation sept (7) jours par semaine. Les clefs doivent être ramassées au bureau de la section locale de la Croix-Rouge du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Description des services offerts :
Grande fourgonnette qui peut accueillir seize (16) passagers assis ou quatre (4) en fauteuils roulants ou une combinaison des deux.

Restrictions ou exigences relatives aux services offerts :
Disponible pour tous les membres de la communauté. Doit avoir un conducteur qualifié avec un permis de Classe-4, une vérification de casier judiciaire et des instructions pour l'utilisation des dispositifs de retenue pour fauteuil roulant et la plate-forme élévatrice s'ils sont utilisés.

Frais d'utilisation :
20 \$ plus 0,50 \$ par kilomètre pour voyages de plus de 30 kilomètres. La fourgonnette devra être restituée avec le plein de diesel.

GOVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Ministère de la Sécurité publique

Propos des aires de stationnement réservées aux personnes handicapées

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick délivre des cartes et des permis de stationnement pour personnes handicapées aux fins de l'usage approprié d'aires de stationnement réservées à celles ci.

Le but de ce programme est de réserver l'admissibilité des permis et des cartes de stationnement aux personnes ayant une mobilité considérablement réduite en raison d'une paralysie, de l'amputation d'un membre inférieur, d'une maladie cardiaque ou pulmonaire ou de tout autre problème de santé qui fait en sorte qu'elle éprouverait de la difficulté à marcher sans aide, à l'extérieur, sur une distance de plus de 50 mètres. On peut se procurer une carte et un permis de stationnement sans frais en en faisant la demande auprès de l'un des centres de Services Nouveau-Brunswick de la province.

Les demandes de cartes et de permis de stationnement pour personnes handicapées peuvent être effectuées sans frais auprès de tous les centres de Services Nouveau-Brunswick de la province. Les demandes doivent être signées par un médecin, un ergothérapeute, infirmier(ère) praticien(enne) ou un physiothérapeute. La Loi sur les véhicules à moteur interdit l'usage des aires de stationnement réservées aux personnes ayant une mobilité réduite à moins que la preuve adéquate soit affichée à l'intérieur du véhicule.

Le formulaire d'application peut être téléchargé de :
<https://www.pxw1.snb.ca/snb7001/b/1000/CSS-FOL-78-9300B.pdf>

TéléServices

Sans frais: (888) 762-8600

De l'extérieur du Nouveau-Brunswick: (506) 684-7901

Courriel: snb@snb.ca

Site Web: www.snb.ca

Ministère du Développement sociale

L'assistance suivante est disponible aux personnes bénéficiant des prestations par le biais du ministère du Développement social. L'information a été modifiée pour inclusion dans ce répertoire. Contacter l'un des huit bureaux régionaux du ministère pour plus d'informations ou pour faire la demande d'aide financière liées au frais de voyages à des fins médicales.

Véhicule privé - transport pour fins médicales

Les clients ayant besoin de transport pour fins médicales et qui se déplacent en véhicule privé, peu importe s'il leur appartient, peuvent avoir droit à cette prestation

spéciale. Lorsque le véhicule utilise n'appartient pas au client, la prestation spéciale est quand même payée au client et non au propriétaire du véhicule. Cette prestation peut être payée:

- en cas d'urgence;
- si les soins médicaux fréquents requis entraînent des difficultés financières (documenté par le médecin);
- si le service médical n'est pas disponible dans un rayon de 25 km.

Si le service y est disponible, ne payer hors de ces limites que:

- si le client est dirigé hors de la région par un médecin dans un document indiquant la raison pour laquelle il ne peut pas obtenir le service dans la région
ou
- si le client ayant subi une chirurgie hors de la région y retourne pour un examen médical.

Il faut payer le mode de transport le plus économique si l'état de santé du client le permet. Peu importe le nombre de clients dans un véhicule, il n'y a qu'un seul paiement.

Le paiement se limite à 0,20 \$ le km pour tous les véhicules.

Documents requis:

- Pour les prestations continues un rapport du médecin, stipulant le diagnostic, les besoins de transport, le nombre de déplacements et la durée nécessaire.
- S'il faut se rendre à l'extérieur pour des services disponibles localement, document expliquant pourquoi le client ne peut pas obtenir le service dans la région.
- Preuve de présence au rendez-vous.

Transport public - transport pour fins médicales

Les clients ayant besoin de transport pour fins médicales qui utilisent le transport public peuvent avoir droit à cette prestation spéciale.

NOTA: On peut aussi sélectionner cette prestation spéciale pour payer la prestation de transport pour fins médicales Taxi dans les limites d'une municipalité selon les critères et autres pour cette prestation. Cela peut être nécessaire quand le tarif normal par taxi n'est pas en fonction du kilométrage.

On peut la payer:

- en cas d'urgence;
- si les soins médicaux fréquents requis entraînent des difficultés financières (documenté par le médecin);
- si le service médical n'est pas disponible dans un rayon de 25 km. Si le service y est disponible, ne payer hors de ces limites que:
 - si le client est dirigé hors de la région par un médecin dans un document indiquant la raison pour laquelle il ne peut pas obtenir le service dans la région ou

- si le client ayant subi une chirurgie hors de la région y retourne pour un examen médical.

Il faut payer le mode de transport le plus économique si l'état de santé du client le permet.

Directives pour ces paiements:

Autobus/train: payer le prix du billet.

Transport aérien: employer Vols d'espoir (www.hopeair.org) ou prix médical d'Air Canada (si disponible dans votre région); payer le plein tarif seulement s'il n'y a aucune alternative.

Documents requis:

- Rapport médical rédigé par le médecin, stipulant le diagnostic, les besoins de transport, le nombre de déplacements et la durée nécessaire.
- S'il faut se rendre à l'extérieur pour des services disponibles localement, document expliquant pourquoi le client ne peut pas obtenir le service dans la région.
- Preuve de présence au rendez-vous.
- Confirmation du coût: c.-à-d. estimation, facture ou reçu.

Taxi transport pour fins médicales

Vous devez sélectionner l'option TVH comprise lorsque vous ajoutez la prestation.

Les clients ayant besoin de transport pour fins médicales et qui se déplacent en taxi peuvent avoir droit à cette prestation spéciale.

On peut la payer :

- en cas d'urgence
- si les soins médicaux fréquents requis entraînent des difficultés financières (documenté par le médecin);
- si le service médical n'est pas disponible dans un rayon de 25 km.
- Si le service y est disponible, ne payer hors de ces limites que :
 - si le client est dirigé hors de la région par un médecin dans un document indiquant la raison pour laquelle il ne peut pas obtenir le service dans la région ou
 - si le client ayant subi une chirurgie hors de la région y retourne pour un examen médical.

Il faut payer le mode de transport le plus économique si l'état de santé du client le permet. Peu importe le nombre de clients dans un véhicule, il n'y a qu'un seul paiement. Le paiement va jusqu'à concurrence de 0,33 \$ le km à l'extérieur de la municipalité. Le tarif est de 0,33 \$ le km, mais le tarif indiqué sera de 0,38 \$ le km une fois la prestation ajoutée, car la TVH n'est pas comprise dans le tarif initial. Pour les déplacements dans

la municipalité où les tarifs de taxi municipaux sont en vigueur, choisir le transport public.

Documents requis :

- Pour les prestations continues rapport d'examen médical rédigé par le médecin, stipulant le diagnostic, les besoins de transport, le nombre de déplacements et la durée nécessaire.
- S'il faut se rendre à l'extérieur pour des services disponibles localement, document expliquant pourquoi le client ne peut pas obtenir le service dans la région.
- Preuve de présence au rendez-vous.

Alimentation & logement (transport médical)

Cet avantage peut être disponible à tous les clients qui ont besoin d'alimentation et de logement lors de voyages médicales à l'extérieur de la région ou de la province. Le taux standard est 7,00 \$ par repas jusqu'à un maximum de 21,00 \$ par jour et par personne, à moins que les repas sont fournis par l'hôpital. Où les taux quotidiens établi par les prestataires de services (p. ex., Centre de santé IWK situé à Halifax) sont plus élevé, les taux du prestataire de services seraient couverts. Si le séjour dans un appareil ménager, le taux standard sera 8,00 \$ par jour et par personne pour épicerie au lieu d'une indemnité de repas. Il peut prévoir que les repas et l'hébergement, au même tarif, pour un préposé.

Documents requis :

- Rapport médical rédigé par le médecin, stipulant le diagnostic, les besoins de transport, le nombre de déplacements et la durée nécessaire.
- Pour les frais d'un préposé : une lettre du médecin indiquant que le client ne peut pas voyager seul pour des raisons médicales.
- Confirmation verbale de fournisseur d'hébergement, y compris l'estimation du coût, suivie par la facture pour le paiement.
- Preuve de présence au rendez-vous.

Pour faire application, entrez en contact avec le bureau du Développement social près de vous :

Région 1 : 1-866-426-5191

- Moncton
- Richibucto
- Sackville
- Shediac

Région 2 : 1-866-441-4340

- Saint John
- St. Stephen
- Sussex
- Hampton
- St. George

Région 3 : 1-866-444-8838

- Fredericton
- Woodstock
- Perth-Andover

Région 4 : 1-866-441-4249

- Edmundston
- Grand-Sault

Région 5 : 1-866-441-4245

- Campbellton
- Kedgwick

Région 6 : 1-866-441-4341

- Bathurst

Région 7 : 1-866-441-4246

- Miramichi
- Neguac

Région 8 : 1-866-441-4149

- Caraquet
- Tracadie-Sheila
- Lamèque
- Shippagan

GOVERNEMENT DU CANADA

Agence du revenu du Canada

Frais de déplacement

Si vous avez dû vous rendre dans un lieu à au moins 40 kilomètres (aller simple) de votre localité pour obtenir des soins médicaux, vous pourriez demander les frais de transport en commun engagés (par exemple, le taxi, l'autobus ou le train). Lorsque le transport en commun n'est pas facile d'accès, les frais de déplacement peuvent inclure les frais d'utilisation d'un véhicule.

Si vous avez dû vous rendre dans un lieu à au moins 80 kilomètres (aller simple) de votre localité pour obtenir des soins médicaux, en plus des frais de transport, vous pourriez demander les frais de votre hébergement, de vos repas et de votre stationnement.

Vous pouvez demander ces frais si vous remplissez les conditions suivantes :

- des soins médicaux sensiblement équivalents ne sont pas disponibles près de votre localité;
- vous avez emprunté un itinéraire raisonnablement direct;
- vous avez effectué le déplacement pour obtenir des soins médicaux et il est raisonnable, dans les circonstances, que vous ayez eu à vous rendre dans ce lieu pour les obtenir.

Si un médecin atteste que vous êtes incapable de vous déplacer seul pour obtenir les soins médicaux, pour pourriez aussi demander les frais de transport et de déplacement pour votre accompagnateur.

Pour déterminer si les soins médicaux que vous avez obtenus à l'extérieur du Canada sont admissibles aux fins du crédit d'impôt pour frais médicaux, lisez [Frais médicaux à l'extérieur du Canada](#).

Si vous avez des frais de déplacement liés à des soins médicaux et que vous êtes également admissible à la déduction pour les habitants de régions éloignées ([ligne 255](#)), vous pourriez choisir la façon de déduire vos dépenses. Pour en savoir plus, lisez le [formulaire T2222, Déductions pour les habitants de régions éloignées](#).

Remarque

Vous pouvez demander seulement le montant pour la partie des frais admissibles qui ne vous a pas été remboursée (ou dont vous ne prévoyez pas le remboursement), sauf si le remboursement a été inclus dans votre revenu (par exemple, un avantage indiqué sur un feuillet [T4, État de la rémunération payée](#)) et que vous ne l'avez pas déduit ailleurs dans votre déclaration de revenus et de prestations.

Hébergement

Vous devez fournir des reçus pour toutes les dépenses d'hébergement. Vous devez également être en mesure de prouver que ces dépenses étaient nécessaires en raison de votre condition médicale et de la distance parcourue. Demandez le montant pour l'hébergement tel qu'il est indiqué sur les reçus.

Programme de remboursement de la taxe d'accise fédérale sur l'essence

Si vous êtes une personne à mobilité réduite permanente et que vous ne pouvez pas utiliser en toute sécurité les transports en commun selon l'attestation d'un praticien qualifié, vous pouvez demander un remboursement d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence que vous achetez.

Le Programme de remboursement de la taxe d'accise fédérale sur l'essence rembourse une partie de la taxe d'accise fédérale payée sur l'essence réservée à l'usage de personnes ou d'organismes admissibles.

Le formulaire de demande peut être téléchargé du site Web <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pbg/ef/xe8/>

Les demandes de remboursement doivent être effectuées dans les deux années qui suivent la date d'achat de l'essence.

Pour en savoir plus, entrez en contact avec l'Agence du revenu du Canada en composant le 1-800-959-3376 ou visitez leur site Web au www.cra-arc.gc.ca

Afin de participer, les organismes doivent être des organismes de bienfaisance enregistrés ou des organismes de sport amateur enregistrés.

Le remboursement ne s'applique ni à l'essence réservée à l'usage personnel (sauf dans le cas des personnes ayant une mobilité réduite permanente) ni aux achats de propane et de carburant diesel, de chauffage ou d'aviation.

Office des transports du Canada

Direction des transports accessibles

Direction des transports accessibles
Office des transports du Canada
Ottawa (On) K1A 0N9

Sans frais : (888) 222-2592
ATS sans frais : (800) 669-5575
Télécopieur : (819) 953-6019
Courriel : info@otc-cta.gc.ca
Site Web : www.otc-cta.gc.ca

L'Office doit veiller à l'élimination des obstacles abusifs aux possibilités de déplacement des personnes ayant une déficience qui utilisent les services et les installations de transport assujettis à la compétence du gouvernement fédéral.

L'Office élimine les obstacles abusifs : au cas par cas en réglant chaque plainte individuelle soit par l'entremise de son processus formel de règlement quasi judiciaire des différends, soit par le biais de la médiation et de la facilitation; de façon systémique en élaborant des règlements, des codes de pratiques et des normes touchant le niveau d'accessibilité des modes de transport régis par le gouvernement fédéral, notamment les transports aérien et ferroviaire et les services interprovinciaux de traversiers et de transport par autobus et autocar.

Il s'agit d'un service de réadaptation provincial. Les services sont destinés à des gens qui, comme passagers ou conducteurs, pourraient profiter de véhicules spécialement adaptés et/ou de leçons de conduite. Les services ne sont pas couverts par l'assurance-maladie.

Types de services offerts

Évaluation de conduite

L'évaluation de conduite contribue à déterminer les possibilités d'un client à commencer ou à recommencer à conduire. Une évaluation globale, qui tient compte des capacités physiques, visuelles et de compréhension du client, est effectuée. Un équipement spécialement adapté peut être suggéré au client pour l'aider à monter dans un véhicule et à le maîtriser. Des renseignements au sujet de l'équipement, des fournisseurs et des sources de financement sont aussi offerts. Dans certaines situations, d'autres évaluations ou un autre moyen de transport peuvent être recommandés.

Leçons de conduite

Des leçons de conduite peuvent être recommandées aux clients qui doivent apprendre une nouvelle aptitude et/ou améliorer leurs habitudes ou leurs comportements de conduite. Avant de commencer un cours de conduite, le client doit subir une évaluation de conduite auprès du Service de conduite adaptée afin de permettre la confirmation de ses besoins et de ses capacités.

Services de consultation

Le Service de conduite adaptée offre des services de consultation aux clients, aux prestataires de soins et aux professionnels de la santé au sujet du choix et des modifications d'un véhicule. Les services peuvent inclure des renseignements au sujet des méthodes pour monter dans un véhicule et en descendre, de l'équipement de soulèvement et de rangement des appareils de mobilité (fauteuils roulants, scooters), et de questions reliées à la sécurité. Des renseignements sur l'équipement, des fournisseurs et les sources d'aide financière sont fournis.

Emplacement des services

Les clients peuvent être reçus au Centre de réadaptation Stan Cassidy sur une base interne ou externe. De plus, selon la demande, des cliniques sont prévues sur une base régulière partout dans la province.

Processus des demandes de consultation

Document exigé dans le cas d'une évaluation de conduite :

Demande d'un médecin (peut être entamée par un thérapeute ou le client, mais le médecin doit la signer).

Documents demandés (le cas échéant) :

- sommaire des constatations pertinentes en ergothérapie;
- sommaire des constatations pertinentes en physiothérapie;

- sommaire des rapports pertinents en psychologie;
- sommaire des rapports pertinents en orthophonie;
- résultats des examens visuels (optométrie, ophtalmologie).

Timbres de Pâques Canada

Carte d'accompagnement de personne handicapée

Timbres de Pâques Canada, ses membres et ses affiliés sont autorisés à approuver des billets à tarif réduit permettant aux personnes ayant un handicap permanent de voyager avec une personne accompagnatrice* sur les lignes d'autocar qui participent au programme de tarif réduit et de Via Rail.

La carte d'accompagnement de personne handicapée confirme l'identité d'une personne ayant un handicap permanent, ce qui permet à un accompagnateur adulte de voyager avec elle sans frais.

Les tarifs réduits s'appliquent à une personne ayant un handicap permanent, incapable de voyager seule (peu importe son âge) et aidée d'une personne adulte dûment autorisée par Timbres de Pâques Canada ou ses membres affiliés.

Seules les personnes ayant un handicap permanent et qui ont besoin d'une personne accompagnatrice pour voyager peuvent demander la carte. Le demandeur d'une telle carte doit s'engager à respecter les conditions d'utilisation de la carte.

* Une personne accompagnatrice assiste une personne ayant un handicap permanent, incapable de voyager de façon indépendante. Elle assure des services qui sont nécessaires et qui ne sont pas habituellement fournis par un conducteur de véhicule. Ces services consistent à aider la personne handicapée à se nourrir, à prendre ses médicaments et à se servir des toilettes à bord du véhicule ou pendant un arrêt.

Entrez en contact avec Timbres de Pâques du Nouveau-Brunswick pour un formulaire de demande pour la carte d'accompagnement de personne handicapée. Tous les renseignements à fournir et l'adresse où le renvoyer une fois rempli s'y trouvent. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez contacter :

Timbres de Pâques du N.-B.
65, rue Brunswick
Fredericton (NB) E3B 1G5

Téléphone : (506) 458-8739 (voix/ATS)
Télécopieur : (506) 457-2863
Courriel : info@easterseals.nb.ca
Site Web : www.easterseals.nb.ca